

LETTRE
A
UN AMI,
SUR
L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

De Paris, 6 Novembre 1788.

ENFIN, mon ami, c'eſt aujourd'hui que la toile ſe lève : après les ſcènes déſaſtreuſes, dont nous avons été les témoins, un nouveau ſpectacle va frapper nos regards ; les ſcènes les plus intéreſſantes vont ſe ſuccéder rapidement ſur ce vaſte théâtre. Jamais de plus grandes queſtions n'ont été agitées parmi nous : nous touchons au moment d'une régénération qui va changer la France. Elle eſt néceſſitée par l'excès du mal, deſirée de tous les bons Citoyens ; les Corps s'y attendent ; elle eſt

appellée par les vœux du Peuple ; la Cour elle-même ne la craint plus ; tous les partis sont réunis sous un seul étendart, celui du Patriotisme. L'apparition d'un seul homme, a tout changé, & comme l'ont dit très-éloquemment les Patriotes Dauphinois : *Cet événement a été seul une grande révolution.*

Vous savez quels applaudissemens ont accompagné son triomphe : on n'en trouve point de tel dans l'histoire des Monarchies. La confiance a pris subitement la place de la crainte, la concorde de la division, la bonne-foi de l'astuce, & l'espérance, qui paraissait éteinte, est venue ranimer nos cœurs. Les maux n'étaient pas guéris ; mais déjà les Empyriques n'étaient plus, & la France revoyait, avec des cris de joie, le sage Médecin, qui devait avec elle cicatriser toutes les plaies de l'Etat.

Quels sentimens plus honorables de la part d'une Nation brillante & sensible ! Pour répondre à de si hautes espérances, il a pressé, hâté le moment de la tenue des Etats, comme le seul remède à tant de maux. C'est l'ancre qui doit, après de si violentes tempêtes, assurer le vaisseau de la République, & prévenir à jamais les naufrages.



Mais, ſi le ſalut de la France dépend des Etats-Généraux, le ſuccès des Etats-Généraux eux-mêmes dépend de l'organiſation de la première Aſſemblée ; ſi l'on manque ce ſeul point, tout eſt perdu ſans reſſource. Loin de voir tomber nos fers, nous ſommes enchaînés pour jamais. Pour éviter le deſpotiſme, nous retombons ſous le joug, mille fois plus à craindre, de l'Ariſtocratie féodale. Quand on penſe que ce qui a jadis empêché ces Aſſemblées de produire tout le bien qu'on était en droit d'en attendre, eſt le ſeul vice de leur organiſation ; on tremble pour les conſéquences d'une première faute. Quelles précautions ne ſont pas néceſſaires pour éviter ce malheur ! quelle ſageſſe ne faut-il pas pour les combiner de la manière la plus conforme au vœu général & à l'intérêt de tous.

Mais, comment y parvenir ? c'eſt la ſolution de ce problême, qui va fixer tous les regards. Rappellez-vous ce que je vous diſais à ce ſujet, dans ma dernière Lettre (1). « Tout le monde convient de l'utilité, de la néceſſité des Etats : mais une choſe m'embarraſſe. Si l'on conſtitue l'Aſſemblée, ſuivant les formes

(1) Cette Lettre n'a pas été imprimée.

antiques, il eſt à craindre que les deux premiers Ordres ne profitent de leur prépondérance pour s'oppoſer aux réformes qui choquent leurs priviléges, mais qui feraient d'une utilité générale pour la Nation : d'un autre côté, ſi l'Adminiſtration veut les reconſtituer ſous une forme plus favorable au Peuple & à la liberté publique, il eſt également à craindre qu'on ne diſe qu'elle altère les uſages antiques, qu'on ne lui diſpute ce pouvoir, qu'on ne prenne de l'ombrage, & que cette prétendue nouveauté n'effarouche une partie de la Nation : ce qui eſt très-difficile à concilier ; car il faudrait que l'Aſſemblée fût formée pour ſe régénérer, & il faudrait qu'elle fût régénérée pour ſe former de la manière la plus avantageuſe. Mais comme avant tout, il faut inſpirer la confiance ; comme les moyens violens ſont odieux, pluſieurs croyent qu'on ne peut altérer les formes à la première convocation ; & que malgré les inconvéniens à craindre, ils ſont moindres que ceux qui naîtraient d'une déciſion de l'autorité ; qu'il faut s'abandonner au vent du Patriotiſme, ſe fier aux lumières, à l'énergie de la Nation, donner quelque choſe à ce premier enthouſiaſme des Français, qui, ſans doute, engagera à faire de grands ſacrifices ; nous en avons déjà vu plus d'un exemple ».

« Au contraire, ceux qu'une trifte expérience des hommes & des affaires rendent moins confians & plus circonfpects, calculent les paffions : ils en redoutent le choc & les effets ; ils ne leur veulent rien laiffer de ce que peut leur ôter la prudence. Suivant eux, fi une fois les Etats étaient organifés fuivant les formes ariftocratiques, les Corps fe dépouilleraient-ils volontairement de leurs prétentions, de leurs chimères, de leurs préjugés. Pour moi j'aime à le croire, mais je remarque avec chagrin, que je fuis prefque feul de mon avis. On ne veut pas abandonner à l'incertitude, une décifion, d'où dépend le bonheur de la France Il faudrait donc, pour prévenir les réclamations, former, pour ainfi dire, une Affemblée préparatoire, où l'on put difcuter à l'avance tous ces objets, lever toutes ces difficultés, afin que la Nation, une fois affemblée, n'ait plus à s'occuper que de la chofe publique, de la régénération defirée, attendue avec tant d'impatience par tous les bons Citoyens »..... C'eft ainfi qu'il y a près de deux mois, je vous préfentais mes doutes.

Il me femble que l'Adminiftration a trouvé un parti fage, qui doit tout concilier ; elle n'a pas voulu prendre fur elle la décifion de

cette grande affaire ; & ne pouvant assembler la Nation pour juger comment la Nation devait être assemblée, elle a rappellé de nouveau les Notables, pour soumettre à leur examen, cette importante discussion.

Vous avez lû avec attendrissement, ainsi que toute la France, cet Edit, le premier, depuis long-tems, où respirent le ton de la candeur & le langage de la bonne-foi : on y remarque dans la bouche du Chef, la tendre sollicitude d'un Père qui veut le bien de ses enfans, & la crainte si légitime de s'engager dans de fausses mesures pour y parvenir : on y voit le desir de réunir les esprits, de faire fraterniser tous les intérêts, d'interroger le vœu général, de favoriser la liberté publique. Le Roi veut enfin que les Etats-Généraux soient ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire, la réunion des vrais représentans du Peuple, & l'expression de la volonté générale.

Ces intentions, loyalement manifestées, sans détour, sans reticence, étaient, ce me semble, tout ce que nous pouvions souhaiter de plus favorable. Cependant, mon Ami, croiriez-vous qu'une démarche aussi franche que celle d'assembler ces mêmes Citoyens, qui, l'année

dernière, avaient montré tant de courage & de fermeté, fut fufceptible d'être contrariée. Il n'eft pas moins vraî qu'elle n'a pas été généralement approuvée. On a affecté de craindre la décifion des Notables ; & ceux même qui n'ont jamais difputé à la prérogative Royale le droit de changer certaines formes aux Affemblées de la Nation, qui l'en ont même plufieurs fois follicitée, n'ont pas vu, d'un œil fatisfait, qu'elle s'en remit, pour ainfi dire, à la difcrétion d'une Affemblée, qui avait pourtant déja fi bien mérité de la Patrie. Beaucoup cachent leurs véritables motifs, fous une belle apparence. Quant à ceux qui font véritablement animés de purs & nobles fentimens, mais qui redoutent tout ce qui peut porter atteinte aux droits facrés du Peuple, ils ne font pas eux-mêmes fans quelque inquiétude. La crainte de ces derniers eft fondée fur ce que, dans cette Affemblée, il y a trop de Membres de la Nobleffe, du Clergé, des Corps, & pas affez de défenfeurs naturels du Peuple ; au lieu que les autres, égarés par leurs paffions, décident d'avance que cette Affemblée n'a pas le droit de rien examiner, & qu'on doit fuivre aveuglément les formes antiques. Enfin, on a été jufqu'à débiter, jufqu'à croire que les Notables fe récuferaient, pour ainfi

dire, & refuferaient de former un avis.

Sans doute, fi l'on ne regarde ftrictement comme défenfeurs du Peuple, que ceux qui font tirés de l'Etat populaire ; on a raifon. Mais à Dieu ne plaife que j'adopte une opinion fi défolante : mes concitoyens s'eftimeraient-ils affez peu pour croire qu'il n'y a plus de vertu en France ? Compte-t-on pour rien le patriotifme, exalté par de fi grands intérêts, & capable des plus nobles facrifices ? Eh! dans quel tems en avons-nous vu plus de preuves: le Parlement par un aveu magnanime n'a-t-il pas, d'un feul mot, abjuré deux fiècles d'erreur : en Dauphiné, la Nobleffe & le Clergé n'ont-ils pas combattu de générofité, pour donner un exemple qui ne fera pas perdu pour la France. Déja la Provence n'avait-elle pas obtenu pour le Peuple, l'égalité des fuffrages ! Eh ! croyez-vous que ces braves Bretons, qui ont fi long-tems combattu pour la liberté, en voudraient priver le refte de leurs Concitoyens, qui l'appellent à grands cris ; qu'ils ne fe hâteront pas d'adopter des formes plus populaires, dictées par la juftice & la raifon. La France a-t-elle oublié que ces mêmes Notables, dans leur première Affemblée, ont offert les plus genéreux facrifices ; qu'ils ont mérité la

reconnaiffance

reconnaissance de tous les Citoyens, par leur énergie, par la constance avec laquelle ils ont combattu, poursuivi dans tous ses détours, la souplesse & arraché le masque à la duplicité. Si, dans un moment où la confiance n'était point encore établie, où l'on ne voyait de toutes parts que des pièges dressés sous leurs pas, ils se sont conduits avec tant de sagesse, de désintéressement & de fermeté; s'ils n'ont pas dissimulé de tristes vérités; maintenant qu'ils sont interrogés de bonne-foi, qu'on ne peut soupçonner les intentions du Ministère, que le Gouvernement n'a & ne peut avoir d'autre vue, d'autre intérêt, que de rapprocher le Roi de la Nation, comment n'embrasseraient-ils pas la défense du Peuple ? Qu'auraient-ils à craindre ? Qui peut les arrêter ? Leur intérêt personnel, dira-t-on : mais, ce n'est un motif de plus pour espérer qu'ils revêtiront des sentimens plus magnanimes. Ils feront taire cet égoïsme trop vil, pour atteindre leurs ames : ils s'éleveront au-dessus des petites passions particulières. Je m'assure qu'ils prononceraient contre leurs propres prétentions, si elles étaient en effet contraires au bien général de l'Etat, à l'harmonie qui doit régner dans ces augustes Assemblées ; & s'ils décidaient contr'eux pour la Patrie, qui aurait le droit de

ſe plaindre ? Craindraient-ils d'être démentis, s'ils faiſaient pencher la balance pour le Peuple ? Eh ! quel Corps, quelle Province, quel particulier oſerait réclamer contre une déciſion déja prononcée par la voix de l'éternelle juſtice & de la raiſon ? Qui ne craindrait à ſon tour de ſe couvrir de honte & d'être démenti par la Nation, en revendiquant d'odieux priviléges, & en reſſuſcitant des prétentions deſtructives de tout bien public.

Oh, mon ami ! que ceux qui affectent ces terreurs connaiſſent peu le Français : ils ignorent donc comme il s'enflamme facilement à la vue du bien qu'on lui montre. Il s'égare quelquefois, mais il revient plus promptement qu'il ne s'égare. Penſer autrement, ne ferait-ce pas la calomnier, cette Nation bonne par excellence, ſenſible autant que généreuſe, ſuſceptible du plus ſublime enthouſiaſme, & à qui il n'a manqué juſqu'ici qu'une conſtitution pour être le premier Peuple de l'Univers ; & ce bien, je l'eſpère, ne lui manquera pas long-tems. Vous le ſavez, au fort de l'orage qui vient d'éclater, je n'ai point déſeſpéré de la République. Voyez le Dauphiné : n'aurait-on pas dit que tout était en combuſtion, & que les eſprits agités ne connaîtraient plus de frein ; cependant quel a été le réſultat de cette Aſſemblée en

apparence si tumultueuse ? Avec quelle sagesse elle s'est organisée ; comme tous les pouvoirs ont été pondérés dans une juste balance ! Quelle maturité dans leurs délibérations ! Quelle noblesse dans leurs sacrifices ! Quelle éloquence ; & quel patriotisme dans leurs discours ! De ce nuage, au lieu de la foudre, est sorti un foyer de lumière, qui doit échauffer tous les Français. Une fois déjà, l'intérêt général l'a donc emporté sur l'intérêt personnel, & le préjugé s'est tû devant la raison. Si l'état populaire n'a point encore la prépondérance qu'il devrait naturellement avoir, & qu'il serait juste de lui donner, du moins la balance est égale ; il rentre dans une partie de ses droits : la concorde & l'harmonie sont enfin établies entre les classes, autrefois rivales, ou plutôt ennemies. Le Dauphiné aura, dans tous les tems, la gloire d'avoir donné cet immortel exemple, digne d'être cité pour modèle à toutes les Provinces de la Monarchie ; & je crois que s'il était encore des esprits inquiets qui persistassent à réclamer un systême oppresseur, ennemi de la raison, de la justice & de l'humanité, ils auraient peu d'approbateurs parmi les amis du Peuple & les vrais Citoyens.

Mais cette Assemblée, qui n'est pas légale,

qui ne repréſente point la Nation, n'a pas le droit de décider....... Qui en doute ? Elle ne peut que donner un avis..... & c'eſt tout ce qu'on lui demande ; c'eſt à former cet avis que ſont invités les Notables. C'eſt, comme nous l'avons dit, un plus grand Conſeil, appellé par le Roi, pour délibérer des affaires communes ; une Aſſemblée préparatoire, à-peu-près comme ces *Aſſemblées d'automne* que convoquait Charlemagne, pour y diſpoſer à l'avance les matières qui devaient, au *Champ de Mars*, être ſoumiſes au vœu & à la délibération générale du Peuple Français. C'eſt à ce point de ralliement, à ce centre commun, que viendront ſe réunir les lumières de tous les Citoyens, les courageux écrits des Patriotes, les réclamations des Provinces, le vœu de toute la Nation ; & ne s'eſt-il pas déjà manifeſté ce vœu ſur l'organiſation des Etats-Généraux ? N'entend-t-on pas cette voix qui s'élève de toutes parts, qui s'exhale, pour ainſi-dire, de tous les pores de la France ? Eſt-il poſſible de s'y méprendre ? Il ne faut que l'écouter cette voix ; & pour répondre à nos eſpérances, les Notables n'ont qu'à s'en rendre les organes & les propagateurs.

Mais j'entends les partiſans des formes pré-

tendues antiques qui crient, qu'on ne doit consulter ni le besoin, ni les lumières du siècle, ni la raison, & qu'il faut se traîner servilement sur les traces des siècles précédens; & pour type, ils nous citent les derniers Etats de 1614. Ils nous commandent impérieusement de prendre pour modèle ces mêmes Etats, qui méritèrent l'improbation publique; où la voix du Peuple, qui demandait vengeance du sang du meilleur & du plus grand de ses Rois, fut indignement étouffée sous les clameurs d'un du Perron & de quelques Ultramontains; où l'esprit de corps s'est manifesté avec tant de scandale, que c'est à cette Assemblée, qu'il faut principalement attribuer l'espece de discrédit où tombèrent les Etats; qu'elle servit de prétexte au despote Richelieu, pour les anéantir, & à de perfides Historiens, à commencer par Hénaut, pour les calomnier.

Mais, que ceux qui consultent si scrupuleusement les formes Gothiques, aux yeux desquels d'anciens préjugés ont plus de force que la raison; qui aiment à remonter dans l'obscurité des tems, s'élèvent un peu plus haut: si l'antiquité est si sacrée pour eux, qu'ils franchissent, d'un plein vol, tout le systême féodal, & qu'ils arrivent jusqu'à Charlemagne: c'est là qu'ils trouveront notre constitution dans

toute sa pureté, & qu'en suivant les formes antiques, ils ne craindront pas de s'égarer sur les traces de ce grand homme.

Charlemagne, le seul Législateur, dont la France puisse s'enorgueillir, conçut aussi le projet de régénérer la Nation : il avait sans doute de puissans obstacles à vaincre : mais son génie en triompha. Le premier pas qu'il fit vers la restauration générale, fut d'abjurer solemnellement le pouvoir arbitraire, qui avait précipité du Trône, les faibles descendans de Clovis ; de rouvrir à la Nation le Champ de Mars, fermé depuis près de deux siècles, par l'insolence des Maires du Palais, & de restituer au Peuple Français la puissance législative, dont on avait pu suspendre, mais jamais anéantir les droits imprescriptibles. En régénérant ces augustes Assemblées, il crut ce grand homme, qu'elles devaient représenter la volonté générale ; que quelques individus puissans n'étaient pas la Nation ; qu'elle résidait essentiellement dans le Corps entier des hommes libres : & qu'il fallait, avant tout, consulter leur vœu, librement exprimé. Pour y parvenir, il commença par diviser le vaste empire des Français en cent parties égales, sous le titre de Comtés, & les Comtés en districts. Chaque district avait des Assemblées par-

ticulières, composées de tous les libres propriétaires, sans distinction de rang & de naissance : la liberté & la propriété, voila les seuls titres qui en ouvraient l'entrée. Ces propriétaires classés dans chaque district par divisions égales, choisissaient par un libre suffrage, leurs Députés à l'Assemblée du Comté : chaque Assemblée de Comté envoyait douze représentans à l'Assemblée générale du Champ de Mai; & ces douze cents Citoyens, tous égaux, tous librement élus, exprimaient le vœu général, qui, sous la sanction du Chef de l'Empire Français, constituait la Loi. Il n'y avait point alors de divisions politiques, qui eussent un intérêt différent de l'intérêt de la Nation ; point de Corps particuliers, qui fissent valoir leurs prétentions au détriment de la liberté publique ; point de Provinces qui revendiquassent des priviléges onéreux aux autres ; point de Noblesse héréditaire, qui, par d'odieuses distinctions, pesât sur le reste des hommes, libres comme eux : tous étaient égaux. Toutes les distinctions civiles, militaires ou Religieuses, venaient se confondre dans le grand nom de Citoyens. Tous étaient liés à l'Etat, par les mêmes devoirs & les mêmes droits. Le seul titre distinctif était celui d'homme libre ; la liberté, la seule dignité de l'homme ; & l'utilité commune, le but &

le réſultat de ces mémorables Aſſemblées.

Telle fut la baſe de la légiſlation de Charlemagne, & c'eſt ſur cette baſe, qu'il éleva l'édifice de la proſpérité publique.

Voilà ce qu'il faut tâcher d'imiter ; c'eſt à cette ſource pure que nous devrions ſur-tout puiſer, & non dans le bourbier infect de la féodalité. Serait-ce trop préſumer de nos lumieres & de notre ſiecle que de nous élever juſqu'aux lumieres & juſqu'au ſiecle de Charlemagne ? & pourquoi lorſque, nous réclamons les formes antiques & conſtitutionnelles, & que nous avons le bonheur de trouver une conſtitution ſi pure & ſi parfaite à la tête de nos annales; pourquoi, dis-je, irions-nous deſcendre ſous les décombres du régime féodal, pour y chercher excluſivement nos modeles.

Verrions-nous ſe renouveller ce ſcandale à la face de l'Europe ? & après avoir ſi longtems lutté contre l'hydre de la féodalité, à quoi donc auraient ſervi ces efforts, les écrits de tous les grands hommes dont la France s'honore, ſi nous allions tout-à-coup rétrogader & nous replonger dans la barbarie du quatorzieme ſiecle ? Que dirions-nous d'un artiſte qui, poſſeſſeur d'un chef-d'œuvre de Praxitele, iroit uniquement étudier & copier ſur les portes de nos vieux temples, les reſtes mutilés des ſtatuaires

tuaires ſucceſſeurs des Goths & des Vandales?

Non, mon ami, quand tout change & s'améliore autour de nous ; quand l'Italie, le Nord, toute l'Europe, l'Amérique profitent de nos lumieres, nous n'irons pas nous mêmes volontairement éteindre le flambeau allumé par nos mains, & qui, après avoir éclairé les deux mondes, nous laiſſerait ſeuls dans les ténebres.

A entendre les partiſans du ſyſtême féodal, ne ſemble-t-il pas que la France n'ait point connu les Aſſemblées nationales avant celles qui ont porté le nom d'Etats-Généraux, tandis qu'au contraire ces Etats eux-mêmes n'étaient qu'une image imparfaite, une altération des premières aſſemblées libres de la nation ? Ce n'eſt que par une mépriſe digne d'un ſiècle ſi barbare qu'on a ſcandaleuſement relégué au troiſième rang le corps de la nation, qui, ſous Charlemagne, était tout ; & qu'alors on a inventé ce nom de *Tiers-état* qui doit être à jamais proſcrit des annales d'un peuple libre.

D'ailleurs cette organiſation féodale, qu'on voudrait réclamer comme une loi dont on ne peut s'écarter, elle-même n'a-t-elle pas ſubi toutes ſortes de changemens dans ſes formes ? A qui voudrait-on le perſuader ? J'y remarque au

contraire d'éternelles variations. A chaque tenue d'États, je vois des formes différentes. Il n'y a pas deux Assemblées nationales qui se ressemblent en tout point : toutes ont éprouvé des altérations sensibles depuis Philippe-le-Bel, jusqu'à Louis XIII. Quelques-unes ont été moins irrégulieres, mais toutes ont été défectueuses, & la derniere plus que toutes les autres ; & quand on a changé ces formes, souvent pour le malheur public, ne sera-t-il plus permis d'y toucher ; sera-ce l'arche-sacrée, quand il s'agira de l'avantage des citoyens, du bonheur des peuples & du salut de la République ?

Non, non, tout aujourd'hui nécessite, tout commande impérieusement des changemens. Mais qu'au moment d'une restauration générale, il ne faille des sacrifices particuliers, qui peut en douter ? Il en faut de grands, on l'a déjà dit ; il en faut depuis le sceptre jusqu'à la houlette. Si l'on ne venait à l'Assemblée dans cet esprit de concorde & de conciliation ; si l'on ne s'y préparait qu'à faire assaut de prérogatives & de priviléges ; si l'on n'y paraissait qu'armé de prétentions & d'antiques préjugés, à quoi bon nous rassembler ? Nous mériterions nos fers ; mais nous serions plus à plaindre que jamais, car nous aurions à la fois à combattre & le despotisme & l'anarchie.

Voilà quelques-unes des vues qui frapperont les Notables, & qui sont en ce moment soumises à leurs sages délibérations. Ces considérations & beaucoup d'autres qui se présenteront en foule à leur esprit, doivent servir de base pour asseoir leur avis, pour décider si nous devons reprendre à la fin du dix-huitième siècle toutes les entraves du quatorzième; si l'on continuera de reléguer au troisiéme rang le peuple Français, ou si on lui restituera les droits qu'il tient de la nature & de sa constitution primitive. Que les préjugés se taisent un instant; qu'il soit permis de consulter la raison autant que nos archives, & la plus grande utilité du peuple, autant que les formes du régime féodal, la décision n'est pas douteuse; il est clair que le tems est venu de secouer nos dernières chaînes & de reconquérir la liberté. On n'ira pas sans doute jusqu'à disputer à la nation le droit de le faire, ni aux Notables le droit de le dire.

Ainsi, que dans un instant où la France attend avec inquiétude, si elle va périr ou renaître pour la liberté, les Notables se dispensent de former un avis, gardez-vous de le croire. L'élite des Français, consultés sur cet unique

objet, répondraient-ils ainſi à la confiance du Chef, & au vœu de la nation ? Quoi, les Notables auraient, pour ainſi dire, entre leurs mains le ſort de la France; ils pourraient s'immortaliſer en jettant les fondemens d'une bonne conſtitution & préparer ainſi le bonheur de vingt-quatre millions de leurs concitoyens, & je leur ferais l'injure de croire qu'entraînés par des paſſions perſonnelles, de petits intérêts privés, ils refuſeraient de ſe couvrir de cette gloire immortelle; qu'ils rejetteraient par leur incertitude, le gouvernement dans l'embarras, la nation dans le trouble, & le peuple dans le déſeſpoir. Comment, il y a deux ans à peine que la Nation, bercée de douces chimères, n'avait pas même l'idée de s'aſſembler; qu'elle n'aurait pas oſé pour l'avenir ſe livrer à cette eſpérance; & maintenant qu'elle en eſt certaine, qu'elle touche à ce moment vainement deſiré depuis deux ſiècles; quand le Chef de la Patrie la rend, pour ainſi dire, arbitre de ſon ſort, lui confie en quelque ſorte ſa prérogative, & s'en remet à elle-même du ſoin de ſe régénérer, les Notables honorés d'un ſi ſaint miniſtere, ſe refuſéraient à le remplir; ils ſe ſépareraient ſans rien décider ! Encore une fois, mon ami, je ne puis le croire. Que dirait l'Europe qui nous contemple ? Que dirait l'Angle-

terre, qui obſerve tous nos mouvemens d'un œil inquiet & curieux, qui attend peut-être cette déciſion pour juger ſi nous ſommes en tout, dignes d'être ſes rivaux : & la France lui perſuaderait-elle qu'elle veut être libre, ſi, par condeſcendance pour de vieux préjugés ou d'injuſtes prétentions, elle n'oſait pas même former un vœu pour la liberté.

Vous voyez combien de motifs juſtifient ma ſécurité : vous le ſavez ; j'ai toujours regardé ce moment comme le plus beau de notre exiſtence politique .... ſi nous ſavons en profiter. Mais je veux prévenir toutes vos incertitudes, aller au-devant de vos craintes, & ſeulement par hypothèſe, ſuppoſer un inſtant & contre toute vraiſemblance, que les Notables s'excuſent de prononcer ſur cette grande queſtion ; que pourrait faire le Gouvernement pour ſortir de ce labyrinthe, & tâcher, par une autre voie, d'interroger le vœu général ?

Dans un cas pareil, voici ce qu'ont fait les Etats-Unis d'Amérique. Quelques mois avant l'Aſſemblée, qui devait régénérer la conſtitution, le Congrès fit imprimer un projet, qui contenait, articles par articles, tous les points ſur leſquels aurait à prononcer l'Aſſemblée gé-

nérale ; ces articles étaient énoncés en termes clairs & précis. Ce projet fut répandu dans toutes les Provinces des Etats-Unis, pour mettre les Habitans en état de communiquer leurs remarques. Chaque Citoyen avait la liberté de le diſcuter, de faire ſes obſervations: elles étaient enſuite rapportées en commun, rédigées par les mêmes Citoyens dans les Aſſemblées particulières, & de-là portées à la déciſion de l'Aſſemblée générale. Ce moyen ſimple & juſte de connaître le vœu public, & de faire jouir à l'avance, la Nation du droit qu'elle a de diſcuter les objets qui l'intéreſſent, & d'où dépendent ſa gloire & ſa proſpérité ; ce moyen, dis-je, a pleinement réuſſi.

On ne m'oppoſera pas, ſans doute, la difficulté de l'exécuter en France, puiſque dans l'une de nos Provinces, & preſque ſous nos yeux, la même choſe vient de s'opérer d'elle-même avec la plus grande facilité, & le plus heureux ſuccès. Si l'Aſſemblée des Notables ne ſe croyait pas en droit de décider en dernier reſſort, elle déciderait, du moins j'oſe m'en flatter, que cette demarche ſerait noble, loyale, propre à procurer l'effet qu'on en doit attendre, c'eſt-à-dire, à recueillir le vœu général de la Nation.

Mais j'ai quelque honte de m'arrêter ſur cet objet ; ce ſerait mettre en doute les ſentimens généreux qui animent cette illuſtre Aſſemblée ; & je m'en ferais un ſcrupule.

Adieu, mon Ami : j'eſpère dans peu vous annoncer quelque bonne nouvelle.

P. S. La détermination que prendront les Notables, déterminera le ſujet de ma premiere Lettre.